

Soumettre un commentaire

Modification proposée 1846

Renvoi(s) :	CNB20 Div.B Annexe D (première impression)
Sujet :	Autres – Protection contre l'incendie
Titre :	Ajout de renvois à des normes relatives aux plaques de plâtre au paragraphe D-1.5.1. 2)
Description :	La présente modification proposée ajoute au paragraphe D-1.5.1. 2) des renvois à trois normes qui sont déjà incorporées par renvoi ailleurs dans le CNB, ASTM C1177/C1177M, « Standard Specification for Glass Mat Gypsum Substrate for Use as Sheathing », ASTM C1178/C1178M, « Standard Specification for Coated Glass Mat Water-Resistant Gypsum Backing Panel » et ASTM C1658/C1658M, « Standard Specification for Glass Mat Gypsum Panels ».
Demande(s) de modification à un code connexe(s) :	DMC 1801
Modification(s) proposée(s) connexe(s) :	FMP 1845

La présente modification pourrait avoir une incidence sur les éléments suivants :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Division A | <input checked="" type="checkbox"/> Division B |
| <input type="checkbox"/> Division C | <input checked="" type="checkbox"/> Conception et construction |
| <input type="checkbox"/> Exploitation du bâtiment | <input checked="" type="checkbox"/> Maisons |
| <input checked="" type="checkbox"/> Petits bâtiments | <input checked="" type="checkbox"/> Grands bâtiments |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection contre l'incendie | <input type="checkbox"/> Sécurité des occupants |
| <input type="checkbox"/> Accessibilité | <input type="checkbox"/> Exigences structurales |
| <input type="checkbox"/> Enveloppe du bâtiment | <input type="checkbox"/> Efficacité énergétique |
| <input type="checkbox"/> Chauffage, ventilation et conditionnement d'air | <input type="checkbox"/> Plomberie |
| | <input type="checkbox"/> Chantiers de construction et de démolition |

Problème

Plusieurs types courants de plaques de plâtre de type X sont offerts sur le marché et utilisés partout au Canada. Cependant, le paragraphe D-1.5.1. 2) de la division B du CNB renvoie actuellement à seulement deux normes relatives aux plaques de plâtre de type X. Par conséquent, le choix de plaques de plâtre de type X pouvant être utilisé pour se conformer aux exigences de l'annexe D est limité. Si la liste de normes incorporées par renvoi au paragraphe D-1.5.1. 2) relatives aux plaques de plâtre n'est pas mise à jour, celle-ci continuera de limiter la souplesse en matière de conception et de construction.

L'édition actuelle du CNB doit être mise à jour pour refléter la terminologie normalisée de l'industrie et les plaques de plâtre actuellement utilisées au Canada.

Justification

La présente modification proposée ajouterait au paragraphe D-1.5.1. 2) des renvois à trois normes relatives aux plaques de plâtre de type X, ASTM C1177/C1177M, « Standard Specification for Glass Mat Gypsum Substrate for Use as Sheathing », ASTM C1178/C1178M, « Standard Specification for Coated Glass Mat Water-Resistant Gypsum Backing Panel » et ASTM C1658/C1658M, « Standard Specification for Glass Mat Gypsum Panels ». Ces trois normes sont déjà incorporées par renvoi ailleurs dans le CNB 2020, et leur renvoi dans le paragraphe D-1.5.1. 2) ne devrait pas entraîner de conflits.

La présente modification proposée permettrait l'utilisation de plaques de plâtre de type X avec revêtement à mat de fibres de verre dans des environnements très humides, où les produits revêtus de papier ne sont pas appropriés. La présente modification proposée pourrait également accroître la souplesse en matière de conception et de construction de bâtiments, car les utilisateurs des codes pourraient choisir parmi un plus grand nombre d'options.

MODIFICATION PROPOSÉE

Annexe D Comportement au feu des matériaux de construction

Note de bas de page : Cette annexe n'est présentée qu'à des fins explicatives et ne fait pas partie des exigences du CNB. Les numéros en caractères gras ne correspondent pas aux exigences applicables de la présente division.

[D-1.] D-1. Généralités

La présente annexe a été rédigée d'après les recommandations du Comité permanent de la protection contre l'incendie, créé par la CCCBPI.

[D-1.5.] D-1.5. Plaques de plâtre

[D-1.5.1.] D-1.5.1. Types de plaques de plâtre

[1]

1) L'expression « plaques de plâtre » utilisée dans la présente annexe désigne également les plaques de plâtre utilisées comme support qui sont décrites dans les normes suivantes :

- a) CAN/CSA A82.27-M, « Plaques de plâtre »; ou
- b) ASTM C1396/C1396M, « Standard Specification for Gypsum Board ».

[2]

2) L'expression « plaques de plâtre de type X » utilisée dans la présente annexe vise les plaques de plâtre spéciales résistant au feu décrites dans les normes suivantes :

- a) CAN/CSA A82.27-M, « Plaques de plâtre »; ~~ou~~
- b) ASTM C1396/C1396M, « Standard Specification for Gypsum Board »;
- c) ASTM C1177/C1177M, « Standard Specification for Glass Mat Gypsum Substrate for Use as Sheathing »;
- d) ASTM C1178/C1178M, « Standard Specification for Coated Glass Mat Water-Resistant Gypsum Backing Panel »; ou
- e) ASTM C1658/C1658M, « Standard Specification for Glass Mat Gypsum Panels ».

[D-2.] D-2. Degrés de résistance au feu

[D-3.] D-3. Indices de propagation de la flamme et de dégagement des fumées

[D-4.] D-4. Incombustibilité

[D-5.] D-5. Protection des ouvertures dans les ensembles ayant un degré de résistance au feu

[D-6.] D-6. Comportement au feu des murs extérieurs

[D-7.] D-7. Renseignements généraux

Analyse des répercussions

Aucun coût supplémentaire ne devrait découler de l'ajout des trois normes incorporées par renvoi au paragraphe D-1.5.1. 2) : la présente modification proposée ne ferait qu'ajouter des choix. L'introduction officielle d'un plus grand nombre de types de

plaques de plâtre, à la demande de l'industrie de la construction, simplifiera la mise en application et permettra l'utilisation de plaques de plâtre convenant mieux à l'utilisation finale.

Répercussions sur la mise en application

La présente modification proposée peut être mise en application au moyen de l'infrastructure existante. Puisque les trois normes ajoutées sont déjà incorporées par renvoi dans le CNB 2020, l'industrie et les responsables de la réglementation connaissent bien les produits conformes à ces normes. Ainsi, aucune formation supplémentaire ne devrait être nécessaire pour les utilisateurs des codes. L'introduction officielle d'un plus grand nombre de types de plaques de plâtre, à la demande de l'industrie de la construction, simplifiera la mise en application du CNB.

Personnes concernées

Constructeurs, consommateurs, fabricants, responsables de la réglementation, concepteurs, entrepreneurs et propriétaires de bâtiment.

ANALYSE AXÉE SUR LES OBJECTIFS DES EXIGENCES NOUVELLES OU MODIFIÉES

S.O.